

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-08-135
Séance du 30 août 2023

Objet : passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024 et adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	4	1

VOTE	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 24 août 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à J. **OBID**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**

Secrétaire de séance : Michèle **FOND-THURIAL**

Objet : passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024 et adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 applicable jusqu'au 31 décembre 2023 au budget principal et aux budgets annexes de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) généralisant le passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024 pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Considérant que le passage à la M57 s'accompagne obligatoirement de l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable rendu par le comptable du Centre des Finances Publiques sur la proposition de règlement budgétaire et financier du 18 août 2023,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 23 août 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte du passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024 pour budget principal et l'ensemble de ses budgets annexes,
- adopte le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Bagnols-sur-Cèze joint en annexe à la présente délibération et applicable au budget principal et aux budgets annexes.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 août 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **05 SEP. 2023**

et publié le **05 SEP. 2023**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

